



L'En'robé

Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n°211

Lors de la CPPNI du 23 octobre 2020, l'Institution de Prévoyance Kérialis a été au centre des débats comme nous l'avons indiqué dans notre dernier bulletin. La CPPNI, à une large majorité d'organisations, avait missionné un actuaire pour faire un rapport sur les comptes prévoyance et dépendance de la branche. Face à la demande de l'actuaire, c'est le Conseil d'Administration de Kérialis qui, le 6 novembre, prendra la décision. Ce processus a semble-t-il réveillé nombre de ressentiments avec beaucoup de hors sujets et d'importants règlements de comptes.

Ainsi, le représentant du ministère n'a jamais essayé de recentrer les débats mais s'est demandé ce que pouvait cacher Kérialis en refusant d'accéder à la demande de l'actuaire. Il a émis l'idée que l'actuaire s'entretienne avec la direction de Kérialis. Il nous semblait que c'était plutôt à la présidence de rencontrer l'actuaire !!!

Une organisation patronale, l'AEF, a « pleuré » sur le fait qu'il ne siégeait pas au CA de Kérialis... « éjectée » par une partie du collège patronal. Il a été rejoint par la CFDT et le CNA dans ses lamentations. Il reste que les organisations syndicales de salarié.e.s n'y sont pour rien dans l'accord signé entre les organisations patronales. Et de toute façon, nous n'avons pas à nous ingérer dans les affaires patronales...sauf la CFDT visiblement !!!

D'autres ont souligné l'accapement du pouvoir à Kérialis par la « bande des quatre ». Faut-il y voir un rapport avec le groupe des dirigeants chinois arrêtés en 1976 et démis de leurs fonctions ? Cela serait lourd de signification. Nous avons demandé des noms, ce qui nous a été refusé au prétexte qu'ils se reconnaîtront !!!

Certain.e.s ont évoqué le fait qu'à Kérialis, on élimine ceux qui ne sont pas d'accord... Si certains administrateurs ont vu leurs mandats « suspendus », ce n'est pas à cause de soi-disant désaccords mais plutôt sur celle de « l'inhonorabilité » de ces derniers. La CGT n'est pas toujours d'accord avec les autres membres du Conseil d'Administration. Pour autant, nous siégeons toujours. Il est vrai que nous ne passons pas notre temps à casser du sucre sur Kérialis... y compris en public.

Enfin, il n'était pas possible d'éviter de « débattre » des affaires concernant la CREPA où nous avons appris que l'ACPR, « gendarme », notamment des Institutions de Prévoyance, avait été instrumentalisée par les syndicats pour se débarrasser de la présidence.

Aussi, il a été décidé que si Kérialis ne donnait pas les documents à l'actuaire, un appel d'offres serait lancé. Cette résolution a été approuvée par 5 voix : AEF, CFDT, CFTC, SAFE et CNA. Il y a eu deux abstentions : UPSA et UNSA. La CGT a voté contre.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Avocats »